

Meymac, le 13 mars 2020

Madame, Monsieur,

Par la présente nous souhaitons vous informer des mesures prises concernant la décision de fermeture gouvernementale des établissements scolaires jusqu'à nouvel ordre.

En tout premier lieu, nous vous indiquons que **la continuité pédagogique sera assurée**. L'outil privilégié est, évidemment, numérique. En effet, votre enfant et/ou vous-même, recevrez via le **logiciel Pronote** ou par mail les cours correspondant à son cursus scolaire. Les enseignant-es sont mobilisé-es à ce sujet et seront en capacité de transmettre les éléments pédagogiques nécessaires. Il est demandé à chaque élève/étudiant-e de se conformer aux exigences formulées par les professeurs (travail, QCM, devoir...).

De plus, il est à préciser qu'une permanence administrative sera effective durant la période de fermeture. Vous pourrez joindre, en cas de besoin, le service de vie scolaire ou l'administration.

Enfin, les sorties et voyages pédagogiques, conseils de classe, CCF, la journée portes ouvertes sont annulés. Néanmoins, les stages et demandes de convention sont maintenus. Du point de vue de l'intendance, les pensions du 2<sup>ème</sup> trimestre, d'ores et déjà expédiées, sont à régler dans leur intégralité. Les remises, pour cause de fermeture de l'établissement, seront effectuées sur les pensions du 3<sup>ème</sup> trimestre.

Le directeur

Eric Cazassus